

NOTE D'INFORMATION N°14 DECEMBRE 2015

Le 31/12/15

CHAMPIONNAT DE LIGUE FLEURET DAMES & FLEURET HOMMES Individuel sur EDJ 2 DIMANCHE 10 JANVIER 2016

MINIMES FILLES et MINIMES GARÇONS Individuel
Inscriptions : 11h00 - Scratch : 11h15

Centre Sportif Municipal - 26 av Thiers
LE RAINCY (93340)

Inscription : 10+2 €uros

Inscriptions en ligne sur le site de l'Extranet de la FFE : avant le **jeudi 7 janvier à 23h59**.

Commission des Jeunes (EDJ 2)

Il n y a aucune restriction pour les benjamines qui se surclassent pour le championnat de Ligue (voir directive FFE pour le surclassement) leur compétition EDJ est le samedi, elles font leur choix.

Pour que les benjamins qui se surclassent pour le championnat de Ligue (voir directive FFE pour le surclassement), seuls les dix premiers benjamins au classement EDJ [s'ils font l'impasse de l'EDJ 2] seront comptés présents à l'EDJ 2 benjamins.

Les dix benjamins concernés sont :

1	LEGEAY	Matthieu	MELUN VDS	100
2	LEMPEREUR	Lucas	CHARENTON	98
3	BIBRON	Axel	MEAUX CE	95
3	THOBOIS	Willem	CHAMPIGNY MA	95
5	LORY PETERSSON	Johan	MELUN VDS	91
6	AUGUSTIN	Sacha	MEAUX CE	89
7	BESNAULT	Jean Charles	MEAUX CE	86
8	MASSON	Enguerand	MELUN VDS	84
9	EL BAZE	Noam	CRETEIL	82
10	CORBERAND	Amaury	VINCENNES CE	80

✓ Décision du CD du 19 septembre 2011 : Dans le cas où un tireur n'a pas été engagé dans les délais impartis (jeudi avant minuit) et à l'aide du système des engagement en ligne, celui-ci pourra participer à l'épreuve après s'être acquitté d'un droit d'engagement égal à 5 fois le droit d'engagement prévu à payer sur place lors de son engagement.

Pour être accepté à la compétition, le tireur concerné **devra avoir prévenu la commission mariechristineberaldin@sfr.fr (avec copie à escrime@leac-escrime.fr) de son engagement hors délai (par mail ou téléphone) ; à défaut, il ne sera pas accepté.**

✓ Décision du CD du 16 janvier 2012 : Dans le cas où un ou plusieurs tireurs, d'un club engagé à l'épreuve est absent, le responsable du club doit s'acquitter des droits d'engagement correspondant à la totalité des tireurs engagés absents, sous peine de non engagement des tireurs présents. Si les responsables du club sont absents le droit pour le club à participer à la compétition de ligue suivante quelles que soient l'arme et/ou la catégorie est assujéti au paiement des droits d'engagement à la ligue, concernant la compétition incriminée. Le comité directeur a cependant atténué ce dispositif, et admet qu'une dérogation exceptionnelle pourra être accordée aux clubs à condition de prévenir la commission d'armes par mail, la veille de la compétition.



LIGUE D'ESCRIME DE CRETEIL – 38-40 RUE SAINT SIMON – 94000 CRETEIL

☎ 01.48.99.43.08 – escrime@leac-escrime.fr – www.leac-escrime.fr

Note d'info n°14 : Championnat de Ligue Fleuret Dames & Hommes Minimes 10/01/16 1/1

29/12/15